

1. Choix du CQP et positionnement du candidat

Désignation d'un tuteur formé à l'exercice de la fonction tutorale et d'un évaluateur entreprise formé à l'utilisation des outils CQP de repérage des acquis et d'évaluation

Désignation d'un évaluateur externe agréé par la CPNEFP

Identification des compétences maîtrisées et des compétences à développer par le candidat

Le tuteur prend connaissance des missions en lien avec sa fonction de « tuteur CQP » à l'aide du Guide tuteur*.

Important : le tuteur et l'évaluateur entreprise peuvent être une seule et même personne.

La liste des évaluateurs CQP agréés par la branche est disponible sur le site de CGI Campus.

Cette phase de positionnement, réalisée par l'évaluateur entreprise, s'appuie sur le Référentiel d'activités et de compétences*.

2. Inscription auprès de CGI Campus

Renseignement de la Fiche de candidature

Renseignement du Livret de repérage des acquis

L'entreprise transmet à CGI Campus, l'organisme qui assure la gestion administrative des CQP des commerces de gros, la Fiche de candidature* ainsi que le Livret de repérage des acquis* complétés.

3. Organisation, si nécessaire, du parcours de développement des compétences individualisé

Animation de la formation portant uniquement sur les compétences à acquérir par le candidat

Mise en pratique dans l'entreprise des enseignements dispensés dans le cadre de la formation

Renseignement du Livret de suivi de la formation

Cette phase préparatoire, réalisée par l'entreprise, s'appuie sur le Référentiel de formation* du CQP choisi.

Important : si, à l'issue du positionnement, le candidat s'avère détenir les compétences correspondant au CQP visé, il est directement évalué (voir phase 4).

La formation peut être animée en interne, si l'entreprise dispose des moyens adéquats, ou en externe. Dans ce cas, la formation est confiée à un prestataire de son choix.

Le Livret de suivi de la formation* permet au formateur intervenant dans le parcours et au tuteur de coordonner leurs interventions.

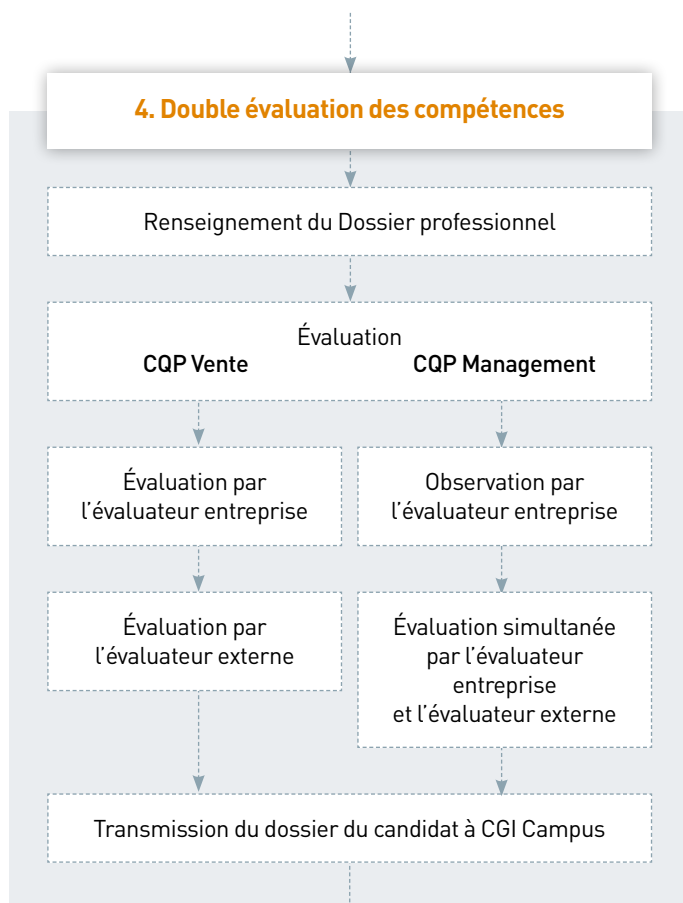
voir page suivante



NOUVEAU !

Repérez rapidement les informations relatives aux CQP sur les sites et les publications Intergros à l'aide de ce picto.

4. Double évaluation des compétences



Support écrit complété par le candidat, le Dossier professionnel* sert de base à l'évaluation en entreprise et à l'évaluation externe.

CQP Vente

L'évaluateur entreprise évalue, en situation professionnelle réelle, les compétences détenues ou acquises par le candidat à l'aide du Guide* et du Livret d'évaluation en entreprise*. L'évaluation a lieu lorsque l'évaluateur entreprise estime le candidat prêt. L'évaluateur externe évalue, à l'aide du Guide* et du Livret d'évaluation externe*, les compétences détenues ou acquises par le candidat une fois l'évaluation en entreprise achevée et le Dossier professionnel* rempli par le candidat.

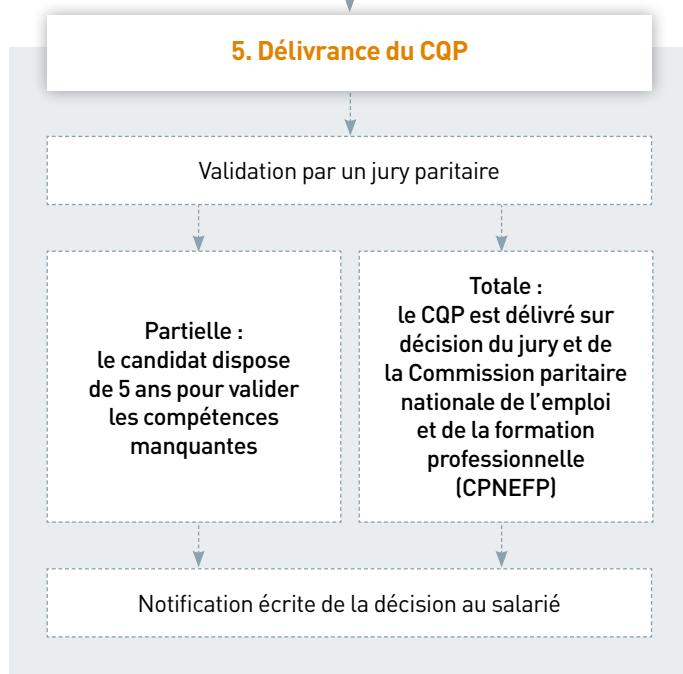
CQP Management

L'évaluateur entreprise procède à une phase d'observation du candidat en situation professionnelle réelle. Lorsqu'il estime que ce dernier est prêt, l'évaluation a lieu. L'évaluateur entreprise et l'évaluateur externe évaluent simultanément les compétences détenues ou acquises par le candidat à l'aide du Guide*, du Livret d'évaluation en entreprise* et du Livret d'évaluation externe*.

Important : un évaluateur extérieur, intervenu soit dans le repérage des acquis, soit dans la formation d'un candidat, ne peut pas participer à l'évaluation en entreprise pour ce même candidat.

L'entreprise transmet à CGI Campus le Dossier professionnel*, le Livret d'évaluation en entreprise* et le Livret d'évaluation externe*.

5. Délivrance du CQP



LEXIQUE

CPNEFP : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI

* Tous les documents mentionnés sont disponibles auprès de CGI Campus
Tél. : 01 44 55 35 11



© INTERGROS • décembre 2016
Conception-rédaction : Cabinet Boumendil & consultants
Création & réalisation : Treize images

www.intergros.com